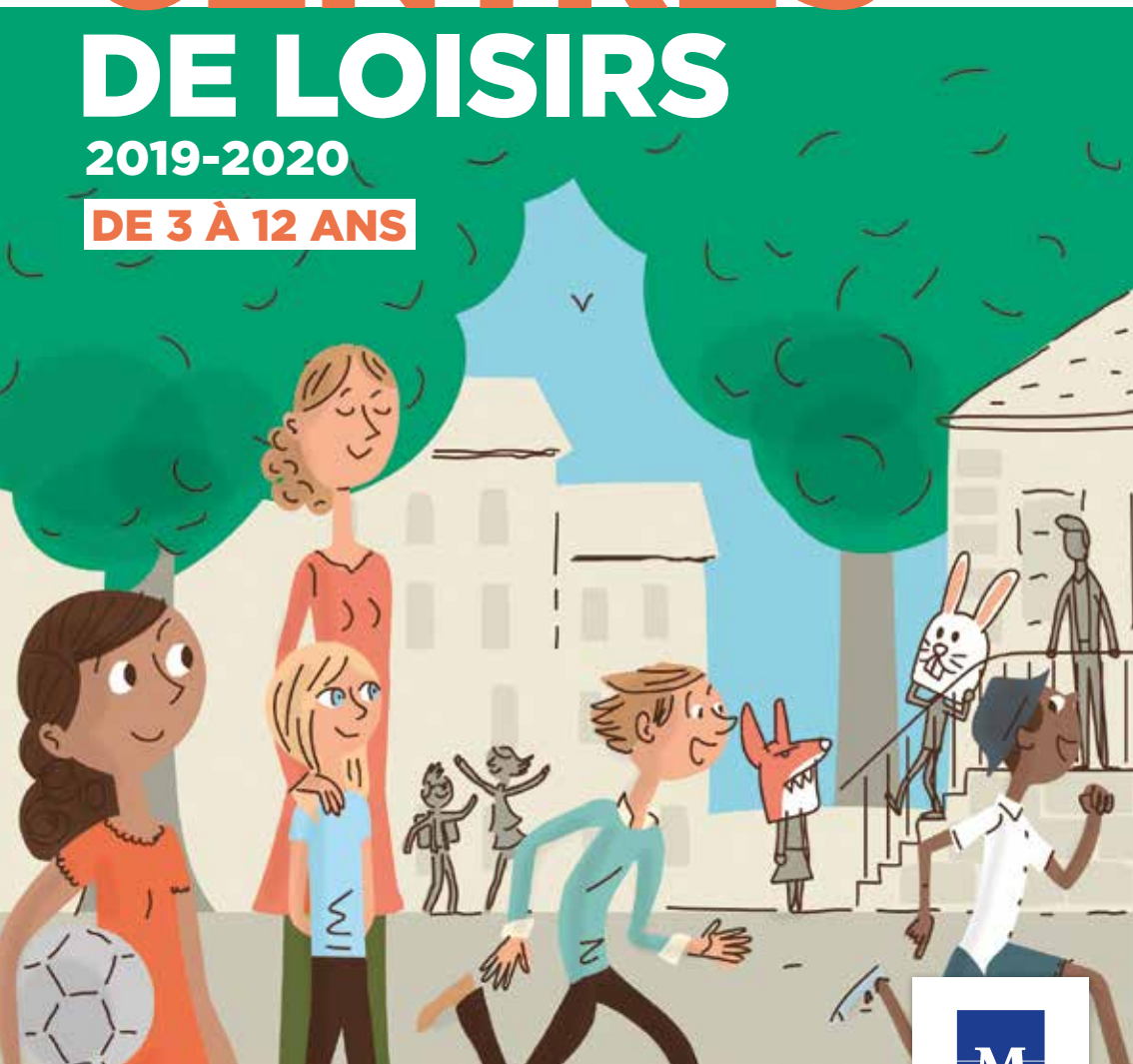


# CENTRES DE LOISIRS

2019-2020

DE 3 À 12 ANS



# SOMMAIRE

LES CENTRES DE LOISIRS MUNICIPAUX . . . . .	4
LES CENTRES DE LOISIRS ASSOCIATIFS . . . . .	8
QUEL QUARTIER? QUEL CENTRE DE LOISIRS? . . . . .	9
LISTE DES CENTRES DE LOISIRS MUNICIPAUX ET ASSOCIATIFS . . . . .	10



# LES CENTRES DE LOISIRS MUNICIPAUX



## INFORMATIONS GÉNÉRALES

Les centres de loisirs municipaux accueillent les enfants de 3 à 12 ans le mercredi de 8h à 18h en période scolaire et de 8h à 18h du lundi au vendredi pendant les vacances scolaires.

Vous pouvez inscrire votre (vos) enfant(s) dans le centre de loisirs de votre choix (dans la limite des places disponibles et selon l'âge requis par les structures), indépendamment de votre lieu de résidence à Montpellier.

Pendant les vacances scolaires, l'accueil à la demi-journée est possible, sauf en cas de programmation exceptionnelle d'une animation prévue sur toute la journée. Une inscription sur toute la semaine peut être exceptionnellement exigée en raison d'un projet pédagogique conduit par un centre de loisirs.

### HORAIRE D'ACCUEIL

#### **Le mercredi et pendant les vacances scolaires**

- › matin : accueil échelonné de 8h à 9h30
- › midi : départ échelonné de 11h30 à 12h15
- › après-midi : accueil échelonné de 13h30 à 14h
- › soir : départ échelonné de 17h à 18h

## LE SAVIEZ-VOUS ?

Les centres de loisirs sont aussi appelés ALSH (Accueil de loisirs sans hébergement).

## POUR LES ENFANTS SCOLARISÉS DANS UNE ÉCOLE PUBLIQUE DE LA VILLE

Présentez-vous au responsable du Centre de loisirs choisi en apportant avec vous :

### Pour l'ensemble des usagers :

- › une photo récente
- › une attestation d'assurance de responsabilité civile pour les temps péri et extrascolaires
- › la fiche sanitaire complétée
- › la présentation du carnet de santé
- › le livret de famille



**Pour les allocataires CAF,** munissez-vous de votre numéro CAF. Pour les non allocataires, amenez votre dernier avis d'imposition.

Attention : sans présentation de ces pièces, aucune inscription ne sera validée. D'autres justificatifs sont acceptés tels que l'aide aux loisirs (CAF)...

## POUR LES ENFANTS NON SCOLARISÉS DANS UNE ÉCOLE PUBLIQUE DE LA VILLE

Présentez vous au guichet PRESTO de l'Hôtel de Ville afin de procéder à la pré-inscription de votre (vos) enfant(s), muni des pièces justificatives suivantes :

- › un justificatif de domicile de moins de 3 mois
- › le livret de famille
- › une pièce d'identité avec photo
- › votre avis d'imposition 2018 sur les revenus 2017
- › si vous êtes allocataire CAF, votre dernière attestation CAF

Un récépissé vous sera délivré permettant la finalisation de l'inscription que vous devrez faire auprès du responsable du Centre de loisirs.

## TARIFICATION

Le tarif par jour est calculé selon un barème de tarification appliqué en fonction des revenus et de la composition familiale.

La tarification s'applique pour tous les repas pris en Centres de loisirs municipaux et associatifs.



## RÉSERVATION

### POUR LES MERCREDIS

Le système de réservation vous permet de réserver, si vous le souhaitez, en une seule fois tous les mercredis de l'année. Une facture est éditée pour chaque période et la réservation n'est confirmée que si le règlement est effectué au plus tard le dernier mercredi de la période précédente, soit :

Périodes	Début réservation*	Date limite de paiement***
› Du 02/09/19 au 18/10/19 ____	à partir du 03 juin ____	le jeudi 19 septembre
› Du 04/11/19 au 20/12/19 ____	à partir du 23 septembre ____	le jeudi 17 octobre
› Du 06/01/20 au 07/02/20 ____	à partir du 25 novembre ____	le jeudi 19 décembre
› Du 24/02/20 au 03/04/20 ____	à partir du 13 janvier ____	le jeudi 06 février
› Du 20/04/20 au 03/07/20 ____	à partir du 09 mars ____	le jeudi 02 avril

**Attention !** Toute réservation non réglée dans les délais est annulée. Le créneau libéré est proposé à une autre famille inscrite sur la liste d'attente.

À savoir : pour les places attribuées au dernier moment en fonction des désistements, le règlement doit s'effectuer à la réservation.

(\*) 5 semaines avant la période de vacances et 6 semaines avant pour les mercredis

(\*\*\*) le dernier jeudi de la période précédente (sauf dérogation de septembre)

## POUR LES VACANCES SCOLAIRES

La réservation et le paiement doivent être faits pour chaque vacance durant la période de réservation.

Vacances scolaires	Début réservation*	Date limite de paiement**
› Toussaint du 21/10 au 31/10	_____ à partir du 16/09	_____ le jeudi 10/10
› Noël du 23/12 au 03/01	_____ à partir du 18/11	_____ le jeudi 12/12
› Hiver du 10/02 au 21/02	_____ à partir du 06/01	_____ le jeudi 30/01
› Printemps du 06/04 au 17/04	_____ à partir du 02/03	_____ le jeudi 26/03
› Été du 06/07 au 31/08	_____ à partir du 02/06	_____ le jeudi 25/06

À noter: les familles bénéficiant de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) ne doivent pas régler au préalable puisque la participation est versée directement au régisseur.

(\*) 5 semaines avant la période de vacances et 6 semaines avant pour les mercredis

(\*\*) 1 semaine avant la période - le jeudi de la semaine précédente

## ANNULER OU MODIFIER UNE RÉSERVATION

**Pour les mercredis:** jusqu'à une semaine avant le mercredi annulé.

**Pour les vacances scolaires:** jusqu'au jeudi, 11 jours avant le début des vacances.



Le responsable se réserve le droit de ne plus accepter un enfant en cas d'annulations répétées. Toute réservation annulée ou modifiée hors délais entraîne une facturation, sauf pour raison médicale de l'enfant et sur présentation de justificatifs (certificat médical ou bulletin d'hospitalisation de l'enfant).

## RÈGLEMENT

Vous pouvez effectuer le règlement par chèque à l'ordre de la Régie des Centres de Loisirs, en espèces et par chèques vacances.



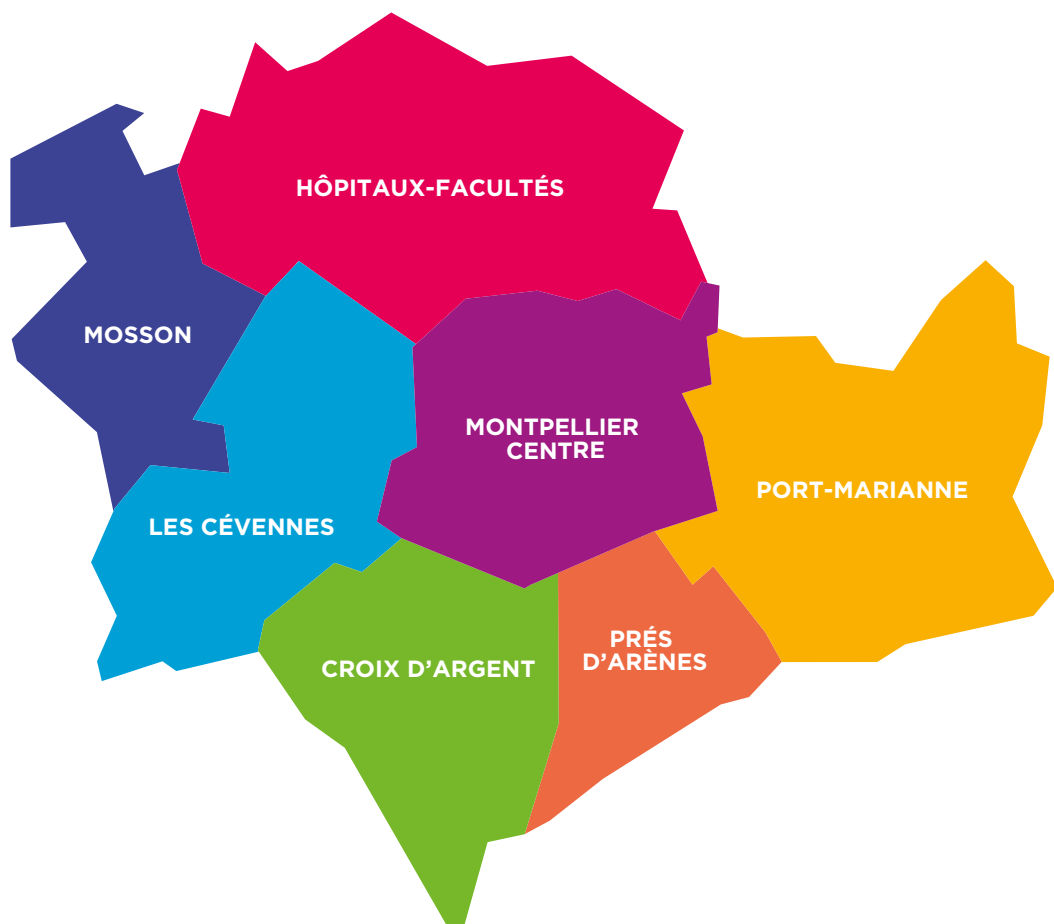
Pique-nique et goûter préparés à la maison et amenés au centre de loisirs : la Ville de Montpellier ne peut être tenue responsable de la qualité sanitaire des aliments préparés par les représentants légaux de l'enfant. Ils doivent veiller à la qualité des produits et à leur capacité de conservation à température ambiante.

# LES CENTRES DE LOISIRS ASSOCIATIFS

Pour les centres de loisirs associatifs, l'inscription s'effectue directement auprès de la structure. Les tarifs sont définis par chaque structure gestionnaire, sur la base d'un barème de tarification sociale.



# QUEL QUARTIER? QUEL CENTRE DE LOISIRS?





# LISTE DES CENTRES DE LOISIRS MUNICIPAUX ET ASSOCIATIFS

## QUARTIER HÔPITAUX-FACULTÉS

Écoles	ALSH de proximité
<b>CENTRES DE LOISIRS MUNICIPAUX</b>	
Écoles Camoens / Freud	<b>ALSH municipal Aiguelongue</b> (maternel et élémentaire) Écoles Camoens / Freud 2, rue des Tourterelles 06 17 90 63 81
<b>CENTRES DE LOISIRS ASSOCIATIFS</b>	
Écoles Chaplin / Pottier-Sibelius Écoles Kergomard / Daviler	<b>Association MUC Vacances</b> (maternel et élémentaire) Écoles Chaplin / Pottier-Sibelius 120, rue de la Jalade 04 99 58 35 36
Écoles Térésa / Ferry	<b>Association Éveil en Mouvement</b> (maternel et élémentaire) Écoles Térésa / Ferry Rue Antoine Laurent de Jussieu 06 67 52 01 32 ou 06 10 05 70 04
Écoles Aubigné / Calmette	<b>Association ALPJ</b> (maternel et élémentaire) Écoles Aubigné / Calmette 147, rue des Quatre Seigneurs 04 99 61 11 26
École élémentaire Rabelais École maternelle Yourcenar École primaire Benoîte Groult	<b>Association PEP 34</b> (maternel et élémentaire) École maternelle Yourcenar 71, rue Jean Joseph Laborde 04 67 40 73 00
École primaire Mitterrand	<b>Association Les Enfants d'Hélène</b> (maternel et élémentaire) École primaire Mitterrand 1330, rue Henri Lagattu 06 52 86 53 95

## QUARTIER MOSSON

Écoles	ALSH de proximité
<b>CENTRES DE LOISIRS MUNICIPAUX</b>	
Écoles Copernic / Bloch Écoles Averroès / Galilée Écoles Gandhi / Kurosawa Écoles maternelle Prévert École maternelle Picasso	<b>ALSH municipal Les Tours</b> (maternel et élémentaire) Écoles Copernic / Bloch Rue Pierre Nicolas / 135, allée des Hauts de Massane 06 17 90 60 33
Écoles Van Gogh / Roosevelt Écoles Joyce / Senghor École élémentaire Bouilloche École maternelle Woolf	<b>ALSH municipal Oxford</b> (maternel et élémentaire) Écoles Van Gogh / Roosevelt 242, rue d'Oxford / 25, rue de Lausanne 06 17 90 60 97
École élémentaire Malet	<b>ALSH municipal Malet</b> (élémentaire) École élémentaire Malet 5, allée Pierre Carabasse 06 17 90 64 41
École maternelle Carpantier	<b>ALSH municipal Carpantier</b> (maternel) École maternelle Carpantier 12, rue des Écoles 06 17 90 71 27
<b>CENTRES DE LOISIRS ASSOCIATIFS</b>	
Écoles Renaud / Balard Écoles Neruda / Bolivar École maternelle Luther King École maternelle Cervantès	<b>Association Les Francas</b> (maternel et élémentaire) Écoles Renaud / Balard 123, rue de Salamanque / 360, avenue de Barcelone 06 51 87 47 99
École élémentaire Louisville École élémentaire Heidelberg	<b>Association GFEN Languedoc</b> (élémentaire) (local de l'association) 320, rue Le Grand Mail 09 50 07 12 44



## QUARTIER CÉVENNES

Écoles	ALSH de proximité
<b>CENTRES DE LOISIRS MUNICIPAUX</b>	
Écoles Spinoza / Deroin Écoles Sun Yat Sen / Callas	<b>ALSH municipal La Martelle</b> (maternel et élémentaire) Écoles Spinoza / Deroin 88/110, rue Viollet le Duc 06 17 90 70 19
École maternelle Jules Michelet École maternelle Bon	<b>ALSH municipal Michelet</b> (maternel) École maternelle Jules Michelet Rue des Araucarias 06 17 90 68 30
École élémentaire Joseph Delteil École élémentaire Armstrong	<b>ALSH municipal Villon</b> (élémentaire) École élémentaire Joseph Delteil Rue des Araucarias 06 17 90 67 99
Écoles Duruy / Combes École maternelle Bres	<b>ALSH municipal Combes</b> (maternel et élémentaire) Écoles Duruy / Combes 20, rue Edmond Lautard 06 17 90 69 12
<b>CENTRES DE LOISIRS ASSOCIATIFS</b>	
Écoles Goethe / Langevin	<b>Association Vacances Évasion</b> (maternel et élémentaire) Écoles Goethe / Langevin 3, rue des Coronilles / 5, rue de Clémentville 04 99 13 71 10
Écoles Baudelaire / Kipling École élémentaire Daubié	<b>Association UFOLEP 34</b> (maternel et élémentaire) Association UFOLEP 34 Écoles Kipling / Baudelaire 311, avenue de Saint Clément 04 67 67 41 63

## QUARTIER MONTPELLIER CENTRE

Écoles	ALSH de proximité
<b>CENTRES DE LOISIRS MUNICIPAUX</b>	
École élémentaire Verne École élémentaire Condorcet	<b>ALSH municipal Verne</b> (élémentaire) École élémentaire Verne 127, rue Yehudi Menuhin 06 17 90 65 34
École maternelle La Fontaine	<b>ALSH municipal La Fontaine</b> (maternel) École maternelle La Fontaine 27, quai des Tanneurs 06 17 90 67 64
École élémentaire Bazille École maternelle Docteur Roux	<b>ALSH municipal Roux</b> (maternel et élémentaire) École maternelle Roux 96, rue du Faubourg Figuerolles 06 17 90 62 65
<b>CENTRES DE LOISIRS ASSOCIATIFS</b>	
Écoles Simon / Florian Écoles Hugo-Bert / Figuiér	<b>Association Vacances Évasion</b> (maternel et élémentaire) Écoles Florian / Simon 45/49, rue de la Méditerranée 04 99 13 71 10
École maternelle Pasteur École maternelle Garnier École maternelle Anatole France	<b>Association Le Relais des Enfants</b> (maternel) École maternelle Garnier 2, rue Général René 04 67 66 21 30
École maternelle Rousseau	<b>Association Le Relais des Enfants</b> (maternel) École maternelle Rousseau 21, rue d'Aigrefeuille 04 67 66 21 30
École élémentaire Lamartine	<b>Association Le Relais des Enfants</b> (élémentaire) (local de l'association) 1, rue Embouque d'Or 04 67 66 21 30
Écoles Mozart / Morisot Écoles Arc / Chaptal	<b>Association Vacances Évasion</b> (maternel et élémentaire) Écoles Mozart / Morisot 60, avenue d'Assas 04 99 13 71 10
École élémentaire Curie	<b>Association La Gerbe</b> (élémentaire) (local de l'association) 19, rue Chaptal 04 99 74 24 30
École élémentaire Comte École élémentaire Gambetta École élémentaire Sévigné	<b>Association La Gerbe</b> (élémentaire) 5, rue Bernard de Tréviér 04 99 74 24 30

## QUARTIER CROIX D'ARGENT

Écoles	ALSH de proximité
<b>CENTRES DE LOISIRS MUNICIPAUX</b>	
Écoles Surcouf / Simonon Écoles Albrecht / Garibaldi Écoles Aquitaine / Ronsard École maternelle Daudet	<b>ALSH municipal Lantissargues</b> (maternel et élémentaire) École élémentaire Simonon 215, boulevard Pédro de Luna 06 17 44 58 78
École primaire Churchill École primaire Schœlcher École primaire Jeanne Moreau	<b>ALSH municipal Estanove</b> (maternel et élémentaire) École primaire Churchill Rue du Lavandin 06 17 90 62 24
Écoles Boucher / Savary	<b>ALSH municipal Savary</b> (maternel et élémentaire) Écoles Boucher / Savary 240, quai Flora Tristan 06 17 90 64 84
<b>CENTRES DE LOISIRS ASSOCIATIFS</b>	
École primaire Olympe de Gougues	<b>Association UFOLEP 34</b> (maternel et élémentaire) École primaire Olympe de Gougues 1375, rue de Bugarel 04 67 67 41 63
École primaire Beethoven	<b>Association UFOLEP 34</b> (maternel et élémentaire) École primaire Beethoven 280, rue du Mas Nouguier 04 67 67 41 63
Écoles Pagnol / Voltaire	<b>Association UFOLEP 34</b> (maternel et élémentaire) Écoles Pagnol / Voltaire 305, rue Georges Brassens 157, rue Henri Sellier 04 67 67 41 63
École Germaine Richier	<b>Association UFOLEP 34</b> (maternel et élémentaire) Ecole primaire Germaine Richier 99, rue Jean Prat 04 67 99 25 90



## QUARTIER PRÉS D'ARÈNES

Écoles	ALSH de proximité
<b>CENTRES DE LOISIRS MUNICIPAUX</b>	
Écoles Frank / Dickens Écoles Eluard / Macé	<b>ALSH municipal Les Aiguerelles</b> (maternel et élémentaire) Écoles Frank / Dickens 686, avenue du Pont Trinquat 06 17 90 69 63
Écoles Signoret / Brel Écoles Diderot / Cocteau	<b>ALSH municipal Cité Mion</b> (maternel et élémentaire) Écoles Brel / Signoret Impasse des Marmousets 06 17 90 61 09

## QUARTIER PORT MARIANNE

Écoles	ALSH de proximité
<b>CENTRES DE LOISIRS MUNICIPAUX</b>	
École maternelle de L'Hospital École maternelle Malraux	<b>ALSH municipal de L'Hospital</b> (maternel) École de L'Hospital 380, route de Vauguières 06 17 90 65 13
École élémentaire de L'Hospital École élémentaire Malraux	<b>ALSH municipal Malraux</b> (élémentaire) École élémentaire Malraux Rue Joan Miro 04 67 20 35 53
Écoles Michel / Painlevé École primaire Chengdu École élémentaire Pascal <i>(le transfert des enfants de l'école à l'ALSH est assuré par une navette)</i>	<b>ALSH municipal Astérix</b> (maternel et élémentaire) Domaine de Grammont Avenue Albert Einstein 06 77 76 58 26
Écoles Moulin / Bergman Écoles Prokofiev / Zay École Mermoz / Gama	<b>ALSH municipal Jean Moulin</b> (maternel et élémentaire) Écoles Moulin / Bergman 20, boulevard Mounié 06 17 90 60 67
<b>CENTRES DE LOISIRS ASSOCIATIFS</b>	
École Jaurès Écoles Périclès / Aristote	<b>Association Vacances Évasion</b> (maternel et élémentaire) École Jaurès 10, chemin des Barques 04 99 13 71 10
École maternelle Bernhardt	<b>Association MUC VACANCES</b> (maternel) École maternelle Bernhardt 175, rue Villalonga 04 99 58 35 36

**MAIRIE DE MONTPELLIER**

Direction de l'Éducation  
1, place Georges Frêche - 34267 Montpellier Cedex 2  
Tél. 04 67 34 70 00

Tramway 1 et 3, arrêt "Moularès - Hôtel de Ville"  
Tramway 4, arrêt "Georges Frêche - Hôtel de Ville"

montpellier.fr

